

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 37 (2007)
Heft: 4

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editeur

«Générations» société coopérative,
sans but lucratif

Directeur d'édition

Jean-Robert Probst
jrprobst@magazinegenerations.ch

Secrétariat de rédaction

Mariette Muller-Schertenleib
mmuller@magazinegenerations.ch

Rédaction

Bernadette Pidoux
bpidoux@magazinegenerations.ch
Catherine Prélaz
cprelaz@worldcom.ch

Secrétariat

Sylvia Pasquier,
spasquier@magazinegenerations.ch
Isabelle Bosson, Dominique Rochat

Administration et rédaction

rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne
Tél. 021 321 14 21
Fax 021 321 14 20
Secrétariat ouvert
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Abonnements

11 numéros par an Fr. 50.–
Etranger: prix sur demande

Internet

www.magazinegenerations.ch

Collaborateurs réguliers

Nadine Allemann, abbé François-Xavier
Amherdt, Dominique Eggler Zalah, Jean-Louis Emmenegger, Brigitte Favre,
Ariane Geiser, Daniel Grivel, Pascale et
Thierry Ott, Pécub, Françoise de Preux,
Claude Torracinta, Sylviane Wehrli,
Annette Wicht, Urs Zeier, Anne Zirilli.

Fondateur

Yves Debraine

Régie des annonces

Publimag SA
Contacts: Gilles Magnin,
Rue Etraz 4
1003 Lausanne
Tél. 021 321 41 88
Fax 021 321 41 99
lausanne@publimag.ch
www.publimag.ch

Concept graphique et PAO

Pierre Maleszewski
paopima@worldcom.ch

Impression

Imprimeries Réunies Lausanne s.a.
Tirage: 36 000 exemplaires

PAR JEAN-ROBERT PROBST



Qui va défendre les retraités?

Depuis l'avènement de l'AVS, il y a bientôt soixante ans, de nombreuses associations de défense des retraités ont vu le jour à travers le pays. Parmi elles, l'Avivo, la Fédération suisse des retraités, la Fédération des associations des retraités et enfin, chapeautant le tout, le Conseil suisse des aînés (CSA).

Au sein de ces différentes structures, des hommes et des femmes – généralement des seniors bénévoles – dépensent une énergie considérable pour que soient respectés les droits des retraités et pour mettre fin aux discriminations dont ils sont victimes au fil des ans.

Leurs doléances sont écoutées au niveau du gouvernement, leurs rapports sont lus, puis classés, souvent verticalement. En un mot comme en cent, on ne tient pas compte des revendications émanant des organismes de défense des retraités.

Des exemples? Il y en aurait des dizaines. En voici un, significatif.

Dans le cadre de la réforme fiscale, le Conseil des Etats a élaboré l'an passé un projet prévoyant que les couples mariés à double salaire, pourront défalquer 50% du salaire inférieur de l'impôt fédéral direct. Or, cette règle ne s'applique pas aux retraités qui exerçaient tous les deux une activité professionnelle et qui disposent de deux rentes du 2^e pilier.

Face à cette inégalité de traitement, le Conseil suisse des aînés a exigé que les Chambres fédé-

«Leurs rapports sont lus,
puis classés verticalement.»

rales corrigent ce projet. Cette demande a été largement balayée lors de la session de l'automne dernier. Réaction de Heidi Deneys, coprésidente du CSA: «Au gouvernement, on tolère le Conseil suisse des aînés, mais on ne l'écoute pas!» Face à ce constat, elle a remis sa démission.

Il reste à créer, en Suisse, un véritable organisme de défense des retraités, indépendant et fort, qui ne soit pas «téléguidé» par le Conseil fédéral ni «méprisé» par les Chambres. Une organisation faîtière financée non par l'Etat, comme c'est le cas du CSA, mais par les retraités eux-mêmes. Les revendications des retraités seront alors non seulement écoutées, mais également appliquées.